

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL N° 4 DU 4 DECEMBRE 1970

CONCERNANT L'INFORMATION ET LA CONSULTATION

DES CONSEILS D'ENTREPRISE SUR LES PERS-

PECTIVES GENERALES DE L'ENTREPRISE

ET LES QUESTIONS DE L'EMPLOI

DANS CELLE-CI

Le texte de cette convention collective de travail a été repris dans la convention collective de travail de coordination n° 9 du 9 mars 1972. La convention collective de travail n° 4 a d'ailleurs été abrogée par la convention collective de travail n° 9 (voir ci-après).